

Boîte à outils Label DD&RS



Adapter son campus à la transition écologique avec le label DD&RS !

Ce document vise à rassembler tous les éléments sur lesquels tu peux t'appuyer pour défendre le changement souhaité sur ton lieu d'étude. Tu y trouveras des lois contraignantes pour les administrations sur ce sujet, les stratégies et les outils à mobiliser pour proposer des possibilités concrètes de mise en œuvre et des exemples de bonnes pratiques pour montrer que l'objectif est réaliste et atteignable. Il est à ta disposition alors tu peux t'en servir et n'hésite pas à nous contacter si tu as besoin de conseils ou d'un coup de pouce pour impulser le changement !

#CNE2023

Sommaire

I. Ressources générales

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement

Le Schéma Directeur "Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale"

La plateforme d'évaluation de la responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur (PERSEES)

II. La gestion environnementale

La circulaire service public écoresponsable

Le bulletin officiel de l'éducation nationale, jeunesse et sport

La boîte à outils Alimentation durable du RESES

III. L'enseignement et la formation

Circulaire MESR - Cadrage et préconisations "Former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants du 1er cycle"

Les Rapports Jouzel

Les chiffres de la CNE

L'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable (UVED)

La formation du RESES pour devenir auditeur·ice du label

IV. La politique sociale et l'ancrage territorial

Communiqué de presse, Label DDRS : Un outil de valorisation de l'ancrage territorial (30/01/2018? Poitiers) - CIRCES

Le Schéma Directeur de Vie étudiante (SDVE)

V. Des exemples de bonnes pratiques

VI. Des associations traitant des campus durables

Introduction

La mise en pratique du référentiel **DD&RS** (anciennement appelé Plan Vert) peut mener à une **labellisation sur la base de critères environnementaux et sociaux**. Ce label DD&RS a été conçu par France Universités, la Conférence des Grandes Écoles, le RESES et le ministère de la Transition écologique.

Le référentiel agit comme un **outil d'aide à l'élaboration d'une démarche et d'auto-évaluation des actions de développement durable** pour les campus. Il se fonde sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies en 2015.

Cependant, ce référentiel ne prévoit ni sanction ni pénalité, il est simplement **incitatif**. Depuis sa création, seuls une quarantaine d'établissements sur plus de 3 000 ont obtenu la labellisation. Cependant, le label ne prend pas en compte tous les établissements qui mettent en œuvre leur Plan Vert. Ils sont bien plus nombreux puisque plus de 160 établissements sont inscrits sur la Plateforme d'Évaluation de la Responsabilité Sociétale des Établissements d'Enseignement Supérieur #PERSEES.

Pour mieux comprendre le fonctionnement du Label DD&RS :

- [Le "Kit DD&RS" du CIRCES](#)
- [Focus sur le Label DD&RS dans l'enseignement supérieur et la recherche](#)
- [Guide du dispositif de labellisation](#)

Les 5 grands axes du Label DD&RS

Le label DD&RS s'articule selon **5 grands thèmes** :

- 1) Stratégie et Gouvernance
- 2) Gestion Environnementale
- 3) Recherche
- 4) Enseignement et Formation
- 5) Politique Sociale et Ancrage Territorial.

Cette boîte à outils te présente **les documents clés que tu peux mobiliser afin de bouger ton campus sur les axes de ce label DD&RS**.

I. Ressources générales

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

Que dit cette loi ?	L'article 55 de la loi Grenelle impose à tous les établissements d'enseignement supérieur la mise en place d'une démarche de développement durable, le "Plan Vert", qui leur permet solliciter une labellisation sur la base de critères de développement durable. De cet article découle le référentiel national DD&RS , sur lequel se base le label.
Comment s'en servir ?	Tu peux mobiliser les articles de cette loi afin d'encourager ton campus à obtenir le Label DD&RS et d'appliquer son Plan Vert.
Où aller dans le doc ?	Tu peux mobiliser les articles suivants de la loi Grenelle 1 : - Article 1 : "Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social." - Article 48 : "L'Etat s'attachera à ce que, d'ici à 2012, les formations initiales et continues dispensées à ses agents comportent des enseignements consacrés au développement durable et à la prévention des risques sanitaires, sociaux et environnementaux adaptés aux fonctions et responsabilités auxquelles préparent ces formations." - Article 53 : "L'Etat appuiera la création, pour les entreprises de toute taille, de labels, attribués sur la base de référentiels pouvant présenter un caractère sectoriel et territorial, élaborés, le cas échéant, par les fédérations professionnelles, qui attestent la qualité de leur gestion dans les domaines environnementaux et sociaux et leur contribution à la protection de l'environnement, et la mise en place d'un mécanisme d'accréditation des organismes certificateurs indépendants chargés de les attribuer. Il soutiendra de la façon la plus appropriée, y compris fiscale, les petites et moyennes entreprises qui s'engageront dans la voie de la certification environnementale." - Article 55 : "Les établissements d'enseignement supérieur élaboreront, pour la rentrée 2009, un « Plan vert » pour les campus. Les universités et grandes écoles pourront solliciter une labellisation sur le fondement de critères de développement durable."
Liens	Lien de la ressource Le MESR et le développement durable

Le Schéma Directeur “Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale”

Que dit ce schéma ?	Le SD DD&RSE est un document stratégique porté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui vise à faire adopter et appliquer les objectifs de développement durable (ODD) aux établissements d'enseignement supérieur. Il constitue la mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires indiquées dans la circulaire sur le service public éco responsable (SPE), qui doivent être prises en compte par les établissements publics. La majeure partie des établissements de l'ESR ne sont pas encore engagés dans la mise en œuvre de cette circulaire.
Comment s'en servir ?	Tous les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) doivent prendre connaissance de cette feuille de route afin d'intégrer au plus vite les objectifs de développement durable et de la transition écologique. Cette feuille de route vise à être adaptée selon les établissements qui l'adoptent. Suivre cette feuille de route peut constituer une première étape afin de s'approprier les prérequis nécessaires pour obtenir la labellisation DD&RS. L'application de ce schéma directeur relève de la responsabilité et de l'autonomie des dirigeant·es de l'établissement. Les établissements disposent d'un accompagnement ministériel pour son élaboration et sa mise en œuvre. Si ton établissement n'applique pas cette feuille de route, tu peux mobiliser cette ressource cadre afin d'introduire la TE sur ton campus.
Où aller dans le doc ?	- Les principes du SD DD&RSE - p.3 - Les thématiques obligatoires - p.5 - Les obligations des établissements de l'ESR - p.6 - Le contenu de ce schéma stratégique - p.7 - Les axes détaillés de la feuille de route - p.8 - Les engagements de l'établissement - p.9
Liens	Lien de la ressource Circulaire sur le service public écoresponsable (SPE)

La plateforme d'évaluation de la responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur (PERSEES)

Que permet cette plateforme ?	La Plateforme d'Évaluation de la Responsabilité Sociétale des Établissements d'Enseignement Supérieur (PERSEES) est administrée par le CIRCES.
Comment s'en servir ?	Cette plateforme sert à effectuer une auto-évaluation afin de déterminer l'avancée des établissements selon les critères du Label DD&RS.
Liens	Lien de la ressource

II. La gestion environnementale

La circulaire service public écoresponsable de 2020 (SPE)

Que dit cette circulaire ?	Cette circulaire de l'État vise à mobiliser les services publics sur le sujet de la transition écologique. Elle franchit un nouveau cap en rendant obligatoires 20 mesures pour l'ensemble des services de l'État, de ses établissements publics et opérateurs, concernant : • la mobilité durable des agents, • la suppression du plastique à usage unique, • une politique d'achat zéro-déforestation, • une alimentation plus respectueuse de l'environnement, • la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics, • la suppression des produits phytopharmaceutiques, • l'économie circulaire et la maîtrise de l'empreinte carbone du numérique.
Comment s'en servir ?	Les obligations mises en place par cette circulaire concernent les services et établissements publics. Si tu es dans un établissement public, tu peux mobiliser ce document pour rendre ton campus plus durable.
Liens	Lien de la ressource Le décryptage de cette circulaire

Le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Circulaire du 24 septembre 2020

Que dit ce bulletin ?	Adressé aux directeur·ices des services de l'éducation nationale, aux recteur·ices d'académie, ainsi qu'aux chef·fes d'établissements publics et privés, cette circulaire préconise une structuration de l'éducation au développement durable (EDD) autour de 7 piliers : - (1) L'Agenda 2030 ; - (2) L'enrichissement des programmes en matière d'EDD ; - (3) L'encouragement à l'engagement des jeunes et de l'institution ; - (4) Un pilotage national et académique renforcé ;
------------------------------	--

	- (5) Une offre de formation pour les encadrants et les enseignants ; - (6) Un réseau partenarial structuré ; - (7) Une stratégie internationale. Ainsi, cette circulaire met au centre de sa feuille de route l'Agenda 2030, composé des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) visant à un avenir durable et meilleur pour tous. Signé par 193 pays le 25 septembre 2015, cet Agenda vise à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.
Comment s'en servir ?	Mobilise cette circulaire pour appliquer les 17 ODD de l'ONU dans ton campus !
Liens	Lien de la ressource La page officielle de l'Agenda 2030 sur le site de l'ONU

La Boîte à Outils Alimentation Durable du RESES

A quoi sert cette boîte?	Le volet Gestion Environnementale comprend différents thèmes, parmi lesquels l'alimentation responsable . Tu peux retrouver toutes les recommandations du RESES via notre Boîte à Outils !
Liens	Lien vers la Boîte à Outils Alimentation Durable

III. L'enseignement et la formation

Circulaire MESR – Cadrage et préconisations “Former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants du 1er cycle”

Que dit cette circulaire ?	Ce document du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche préconise la mise en place d'une sensibilisation et d'une formation de tous les étudiant·es de premier cycle à la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS). L'ESR prévoit, à court terme, de former à la transition écologique le plus grand nombre des étudiants et notamment les futurs cadres à l'horizon 2025. Il préconise notamment un enseignement / formation d'au moins 30h ainsi qu'une certification prenant la forme d'au minimum 3 ECTS. <i>“Cette synthèse engage l'ESR dans un processus de transformation au regard de ses engagements en faveur de la transition écologique pour un développement soutenable. La première étape de ce processus se traduira par la formation/sensibilisation des étudiants du 1er cycle. Une deuxième étape consistera à former les enseignants, une troisième sera l'intégration dans les disciplines ainsi qu'au sein des maquettes, avec une transformation des cursus. Et enfin, dans une quatrième étape, viendra la spécialisation avec le développement des métiers verts associés. En parallèle et dès maintenant, sera également menée une réflexion sur une certification unique. L'ensemble de cette transformation nécessitera une appropriation par les enseignants et l'ensemble de la communauté universitaire.”</i>
Comment s'en servir ?	Ce document est un document cadre du ministère qui implique tous les établissements de l'enseignement supérieur. Il peut te permettre de pousser auprès de de ton établissement la mise en place de ce tronc commun à la transition écologique, qui sera obligatoire à compter de septembre 2025.
Où aller dans le doc ?	- Cahier des charges définissant un socle de connaissances et de compétences - p.4 - Synthèse de la proposition du MESR - p.9
Liens	- page du MESR menant aux notes de cadrage de la circulaire

Les Rapports Jouzel

Que disent ces rapports ?	I. <u>Rapport 1</u> Le groupe de travail (GT) Jouzel, demandé par la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Mme Frédérique Vidal, dirigé par Jean Jouzel et Luc Abbadie, comprenait des représentants de l'enseignement supérieur, d'associations, d'entreprises, de collectivités territoriales et de personnalités scientifiques dans les domaines du climat et de la biodiversité. Le RESES est également partie prenante de la création et du développement de ce GT, qui a pour objectif : "d'examiner la question de la sensibilisation et de la formation de l'ensemble des étudiants de notre système d'enseignement supérieur aux grands enjeux de la transition écologique". Le rapport Jouzel préconise, à court terme, l'intégration par les établissements du label DD&RS et/ou de répondre au "Grand Baromètre" du collectif Pour un Réveil Écologique, afin de faciliter leurs réflexions et de structurer et impulser leur démarche. Il incite également à "Communiquer sur le référentiel DD&RS et le label correspondant afin d'inciter les établissements qui ne l'ont pas encore fait à s'impliquer dans la démarche." II. <u>Rapport 2</u> Le groupe de travail appelle les établissements à utiliser le référentiel DD&RS comme un outil d'auto-évaluation, et à envisager la labellisation DD&RS. La stratégie de l'établissement pourra également se référer à des initiatives telles que l'Accord de Grenoble de la CTES.
----------------------------------	---

Comment s'en servir ?	Globalement, le groupe de travail Jouzel préconise dans ses rapports 1 et 2 une transformation globale de l'ESR en passant par la création et l'adaptation des modalités d'enseignement et des formations pour intégrer la transition écologique ; ainsi que l'intégration du Label DD&RS par tous les établissements d'enseignement supérieur à court terme. Le rapport 2 s'appuie sur les conclusions et recommandations de la Convention Citoyenne pour le Climat, traduites par <u>l'article 41 de la Loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020</u>, qui vise notamment à la mobilisation de l'ensemble des formations du supérieur. C'est un document issu d'un groupe de travail qui rassemblait les principaux·ales acteur·ices de l'enseignement supérieur et qui est très complet sur les enjeux à court et long terme de transformer l'ESR et ses formations en vue de l'urgence climatique.
Où aller dans le doc ?	<i>Rapport 1</i> - Propositions d'actions opérationnelles de court terme pouvant être mises en œuvre dès la rentrée 2020/2021 - p.10 - Annexe 1, Ressources disponibles pour les établissements - p.12-13 <i>Rapport 2</i> - Partie II. G. Un label pour les formations supérieures intégrant la Transition écologique ? - p.33 - Partie IV. Accélérer et renforcer l'implication des établissements d'Enseignement supérieur - p.45
Liens	Rapport Jouzel 1 (Juillet 2020) Grand Baromètre de Pour un Réveil Écologique Rapport Jouzel 2 (Février 2022)

Les chiffres de la CNE (Consultation nationale étudiante) du RESES

Que dit cette consultation ?	Tous les 3 ans, le RESES lance sa consultation nationale afin de mieux comprendre la situation des étudiant·es et identifier leurs attentes et leurs besoins concernant leur quotidien, leur formation et les instances universitaires. La dernière consultation de 2023 a permis de recueillir 15.000 réponses sur les enjeux d'écologie et de solidarité et devient donc un outil représentatif d'état des lieux de la situation étudiante. Les étudiant·es présentent une forte conscientisation des enjeux climatiques, qui se retranscrit par un désir de formation adapté au sein de leur cursus universitaire ; 69% des répondant·es à la CNE 2023 veulent davantage de formation sur ce sujet et 91% des étudiant·es estiment que leur campus n'agit pas suffisamment pour la transition écologique.
--	--

Comment s'en servir ?	Elle permet de recentrer et de cadrer sur les intentions et la situation des étudiant·es au cours de débat et d'échanges. Elle permet d'appuyer les arguments sur des données chiffrées et montrer que les projets/actions que tu mènes ciblent des préoccupations étudiantes nationales.
Où aller dans le doc ?	- Les étudiant·es et les enjeux écologiques - p.11-12 - Les aspirations étudiantes à l'égard de leur formation - p.39 - L'intégration des enjeux écologiques : entre monde des écoles et monde universitaire - p.42 - Les liens déterminants entre les établissements et l'engagement étudiant - p.45 - Les recommandations pour le Label DD&RS - p.54
Liens	Lien de la ressource

L'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable (UVED)

Que propose cette université ?	L'UVED est une plateforme virtuelle pédagogique regroupant des tests d'auto-évaluation, des formations sur les enjeux environnementaux et les ODD, et des ressources, et d'autres outils pertinents pour sensibiliser et former sur les enjeux écologiques.
Comment s'en servir ?	Cette plateforme peut être utile à toi et / ou ton établissement, notamment pour faciliter la mise en place du tronc commun à la transition écologique obligatoire.
Liens	Lien de la ressource

La formation du RESES – Auditer pour le Label DD&RS

Que propose cette formation ?	Le RESES propose une formation au processus d'audit du label DD&RS, pour les étudiant·es.
Comment s'en servir ?	Cette formation peut te permettre de devenir auditeur·ice du label DD&RS. Tu pourras également gagner en expérience et en compétences sur le processus de labellisation.
Liens	La page des formations sur le site du RESES

IV. La politique sociale et ancrage territoriale

Communiqué de presse, Label DDRS : Un outil de valorisation de l'ancrage territorial (30/01/2018? Poitiers) - CIRCES

Que dit ce communiqué de presse ?	Ce document présente comment le label peut permettre de valoriser l'ancrage territorial .
Comment s'en servir ?	Tu peux valoriser ce document auprès de ton établissement afin de mettre en lumière l'ancrage territorial que peut permettre la labellisation DD&RS.
Liens	Lien de la ressource

Le Schéma Directeur de Vie étudiante (SDVE)

Que dit ce schéma ?	Le SDVE est un outil de pilotage et de communication flexible, contextuel, et unique à chaque établissement . Préconisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), le SDVE permet de structurer les orientations stratégiques de l'établissement, de rendre lisibles les dispositifs qui contribuent à améliorer le bien-être étudiant et de communiquer auprès de sa communauté notamment étudiante et de ses partenaires sur sa politique de vie étudiante.
Comment s'en servir ?	L'article L 718-4 du Code de l'Éducation du 24 juillet 2013 exige que les établissements coordinateurs territoriaux et les Crous mettent en place des schémas directeurs vie étudiante. Plus récemment, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) demande que chaque établissement s'approprie la mission vie étudiante et réalise un schéma directeur vie étudiante au cours de l'année 2023-2024. C'est donc un devoir pour chaque établissement !
Où aller dans le doc ?	- Pourquoi se doter d'un SDVE ? - p. 13 - Quelle organisation mettre en place ? - p. 23 - Comment inscrire le SDVE dans son territoire ? - p. 39 - Comment faire vivre le schéma directeur de vie étudiante ? - p. 45 - Recommandations issues des ateliers de consultation - p. 54
Liens	Lien de la ressource Autre ressource sur la SDVE

V. Exemples de bonnes pratiques

- [ECAM LaSalle](#)
- [L'école des Mines de Saint-Etienne](#)
- [L'Université de Rennes](#)
- [Autres campus labellisés](#)
- [Liste complète des établissements labellisés](#)
- [Les élus étudiants de l'Université Paris Saclay \(UVSQ\)](#)
- [Université Cergy Parlement étudiant](#) : L'Université de Cergy a mis en place un parlement étudiant visant à accroître la représentation des étudiant·es au sein de l'établissement et des décisions qui y sont prises. Les étudiant·es peuvent voter afin d'élire leurs prochains représentant·es. C'est la 2ème université en France à avoir un parlement étudiant.

VI. Associations membres et non-membres qui traitent du sujet des campus durables



- Campus Responsables
- [Campus de la Transition](#)
- [Le CIRCES](#) : Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale et du développement durable dans l'Enseignement Supérieur
- [Impact Campus](#) : S'inspirer, apprendre et agir
- [Green Gown Awards](#)
- Version francophone des Green Gown Awards : [Les Trophées des Campus Responsables](#)
- [Le RESES](#) : Rassembler, former et porter la voix.
- [Institut de la transition environnementale](#), alliance Sorbonne Université
- Territoires Solidaires